

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 5 mai 2026 à 19 h 00, à la Mairie, sise au 9, rang de la Montagne, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante, déposée par Marc Janelle

Lot : 5 191 982, zone : VIL-2, adresse : 4, chemin Brossard

L'objet de la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter l'installation d'un sauna à 0 mètres de la limite latérale du terrain au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé à l'article 39, tableau 1 du règlement de zonage 2014-05.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 14 avril 2026.



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière trésorière